

Protection de la vie privée

Ce mandat ne visait pas l'appartement dans lequel vit cette dame non plus qu'aux autres appartements de cet immeuble actuellement occupés. Il faut ajouter que l'immeuble doit bientôt être démoli. Le mandat concernait un appartement en sous-sol où les policiers ont perquisitionné. Ils y avaient également amené leur chien qui a dévoré le repas du chat. Bien sûr, le chien était là pour son flair. Le connaissant, je peux dire que c'est un très brave chien mais qu'il est toujours affamé.

Cette femme a été injuriée et attaquée. C'était absolument injustifié et sans excuse. A mon avis, rien ne justifiait ce mandat. S'ils veulent mettre la main sur M. Assaly, que les policiers demandent un mandat à son nom et aillent chez lui. Comme je le disais, peut-être pensent-ils qu'il dirige le trafic des narcotiques à Ottawa. Ils peuvent même penser qu'un membre de notre personnel de protection y est mêlé. Mais, dans ce cas, ils leur fallait un mandat pour perquisitionner chez lui.

L'appartement au sous-sol dans lequel ils s'étaient introduits était vacant depuis deux mois. Je présume que dans ce cas-là la surveillance ne s'exerçait pas de très près. Il importerait peu, je suppose, au ministre de la Justice et au solliciteur général (M. Allmand) qu'on ait découvert quoi que ce soit, illégalement ou non, dans l'appartement de cette dame. Pour eux, la preuve aurait été faite. Mais à mon avis, ce sont là des mesures extrémistes. J'en conclus que la police effectuait des descentes dans toute la région d'Hull-Ottawa ce soir-là. A vrai dire, j'ai eu beaucoup de difficulté à savoir qui en avait la charge. J'ai finalement trouvé ces gens à Hull. Vont-ils y boire du café ou quoi, je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit, il semble s'agir d'une très importante opération. Peut-être la mènent-ils chaque semaine. Mais si le ministre de la Justice dit juste, chacun des députés ferait mieux de songer à la question du député du Yukon il y a quelques instants au sujet de tout le réseau téléphonique d'Ottawa qui serait muni d'un dispositif d'écoute électronique et à la réponse qu'il a reçue «Nous ne pouvons vous le dire pour des raisons de sécurité.»

Je suggérerais que les policiers, lors de leurs descentes pour découvrir de la marijuana, commencent aux limites de la ville et visitent chaque maison en progressant vers le centre de la ville. Ils pourraient se faire accompagner d'un juge qui signerait un mandat de perquisition dès que les policiers découvrirait quelque chose dans une maison. Mieux encore, le ministre de la Justice devrait être franc avec les députés, et leur dire que tout ce dont il a besoin, c'est d'un mandat de main-forte, au lieu de cette mesure législative, d'un mandat de main-forte qui pourrait être fourni à tous ses mandataires dans tout le pays de manière à ce que ces descentes puissent s'effectuer en tout temps. Si l'on faisait cela, je suis alors persuadé, aussi vrai que je suis debout ici, que nous assurerions l'ordre public. En fait, nous aurions une Gestapo. Nous vivrions en régime nazi. Nous vivrions dans un État fasciste. Je suis également persuadé qu'il y aurait moins de crimes, et que les criminels seraient châtiés beaucoup plus rapidement. Toutefois, monsieur l'Orateur, je suis persuadé que pas un seul député à la Chambre ne souhaite que cela se produise, et pourtant tous les députés à la Chambre ont connaissance de cas où cela se produit effectivement.

Que doit-on faire quand cela se produit? Se trouver un avocat au criminel et porter des accusations de tentative de voies de fait ou peut-être même de voie de fait contre la police? Je dirai ici qu'il s'agit d'un monsieur du nom de Kruger. A quelqu'un qui me demandait ce que j'aurais fait, j'ai répondu: que j'aurais fait expédier le constable Kruger

[M. Peters.]

sur-le-champ à l'Arctique, à Inuvik, ou que sais-je encore, et que si j'étais son chef, je l'y aurais envoyé à perpétuité.

Certes, monsieur l'Orateur, nous pouvons faire respecter l'ordre public. Mais certains députés semblent croire que, pour y arriver, il suffit d'arrêter un tas de gens, d'en condamner un grand nombre et de les incarcérer. Nos prisons logent déjà plus d'individus que nombre de pays civilisés.

M. Nielsen: Mais ils en sortent vite!

M. Peters: Non: ils n'en sortent pas, ils s'en évadent. Ils se juchent les uns sur les autres, en forme de pyramide, pour atteindre le sommet du mur de la prison, tant l'endroit est congestionné. Lorsqu'on l'interroge sur des évènements, tout ce que le solliciteur général nous répond, c'est qu'on a acheté du terrain pour construire une nouvelle prison et que cela devrait régler le problème.

Comme je l'ai dit, sauvegarder l'ordre public au Canada, c'est très bien, mais si on se permet des abus au nom de l'ordre public, il y a toujours une réaction, et je crois qu'elle ne sera plus longue à venir. Cet homme dont la femme a été insultée et assaillie n'y a pas été par quatre chemins, s'il avait été à la maison, il aurait tiré. Je lui ai expliqué qu'il peut le faire en situation de légitime défense, en s'assurant de tirer lorsque l'individu entre plutôt que lorsqu'il sort, car il est ainsi plus facile de plaider la légitime défense.

Je suis convaincu qu'il faut respecter les lois, monsieur l'Orateur, mais je ne crois pas que personne puisse faire intrusion chez un particulier et perquisitionner sans mandat. Et je ne crois pas que ce mandat doive être accordé facilement. Que la police vienne chez moi avec un mandat de perquisition pour voir si j'ai de la marijuana, elle n'a pas le droit de fouiller toute la maison, d'y découvrir une arme à feu non déclarée et de m'accuser d'une telle infraction. La recherche de marijuana ne l'oblige pas à fouiller dans le réfrigérateur. Je ne suis pas un expert en marijuana—peut-être bien que c'est là qu'on la range—enfin les policiers ne sont certainement pas obligés de renverser tous les médicaments sur le plancher et vider la bouteille d'aspirines afin de voir si de la marijuana y est cachée. A ma connaissance, la marijuana, c'est de «l'herbe», cela ne ressemble aucunement à des pilules. Du moins, ce type devait savoir ce qu'il cherchait et je ne vois vraiment pas pourquoi il devrait fouiller entièrement la dame. Je ne peux croire qu'il lui prodiguait des soins médicaux gratuits. Cet acte constitue une avanée pour ces gens, pour le peuple canadien et pour moi-même, monsieur l'Orateur. Il devrait insulter tous les Canadiens sauf s'ils pensent que leur police devrait agir comme la Gestapo. Dans ce cas, on n'a plus besoin de règles.

● (1700)

Si je ne m'abuse, toutes les décisions de la Gestapo étaient prises par deux ou trois personnes et elle n'avait jamais de problèmes. Les tribunaux étaient très prudents et la justice ne traînait pas. Nous ne croyons pas en ce genre de régime, mais pourtant le ministre affirme qu'un procès peut être fondé sur des preuves acquises illégalement si ces preuves sont concluantes. Il pense donc que la fin justifie les moyens, quels qu'ils soient. C'est ce que la justice prétendait quand elle a permis aux policiers d'envahir l'immeuble Assaly, à Ottawa. Peut-être que le ministre conviendra qu'il s'agit de harcèlement.